



Crédit qui n est pas pour moi

Par **jojo1730**, le **25/01/2014** à **11:54**

Bonjour à tous.

En 2010, je suis tombé amoureux d'une nana qui avait beaucoup de dettes. Pour l'aider, on a fait un rachat de crédit. Pour faire ce crédit la banque a du me mettre en emprunteur principal, vu mon salaire plus important que le sien et donc cette femme en Co emprunteur.

Lors de notre séparation en 2012, cette femme a fait un dossier Bdf afin de payer ce crédit et moi de mon coté j ai rembourser a elle ma part.

Mais dans l'Histoire 2 ans après je suis condamné à payé 45000 euros car la société de crédit me demande le remboursement car cette femme est à la bdf. je l'ai fait assigné au tribunal.

Mme ne viens pas et je suis condamné mais lié avec elle pour le crédit.

en claire le tribunal me di voyez avec elle sinon repassé contre elle au tribunal.

Forcement cette femme ne veut pas rembourser quoi que ce soit alors que j ai preuve que le rachat était quasi que pour ces dettes.

Ma question est que puis je faire pour éviter de moi aussi me retrouvé en BDF et payé qq chose que je ne doit pas?

merci de votre compréhension

Par **JuLx64**, le **25/01/2014** à **12:51**

Rien, vous êtes emprunteur, vous devez rembourser.

Vous ne pouvez que vous retourner contre Madame pour obtenir à votre tour le remboursement, mais si elle n'est pas solvable vous en serez pour vos frais.

Par **jojo1730**, le **25/01/2014** à **12:55**

mais elle avait déjà fait demande a la bdf pour l aider a rembourser ce crédit lors de notre séparation et elle avait accepter. Si je le prouve car apres notre separation elle avait reçu une lettre de la bdf lui disant qu elle acceptais le dossier si je remboursait ma part chose que j ai fait. je peux tt prouver sauf cette lettre

Par **JuLx64**, le **25/01/2014** à **13:13**

Si vous avez été condamné à payer, peu importe les lettres que vous avez ou pas, vous

devez payer. Ou si vous estimez que vous avez été mal jugé, faites appel si vous êtes encore dans les délais.